



Issy-les-Moulineaux, le 12 avril 2023

SUPPLEMENT 5 EMTN CAFFIL 2022

Conformément à la réglementation en vigueur, CAFFIL annonce que son Supplément N°5 au programme EMTN 2022 a été approuvé par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 11 avril 2023 et qu’il peut être consulté sur son site internet : <https://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/investisseurs/programme-emtn> (rubrique Investisseurs)